



Vocabulaire / Traduction

DO = Voie, chemin JO = Lieu DOJO : Salle où l'on étudie (un art martial)
JU = Souplesse non résistance, adaptabilité DO = Voie, chemin

Le JUDO est donc *la voie de la non résistance*

Le Vocabulaire d'Arbitrage

HAJIME: Commencer le combat,

MATE : Stopper le combat (souvent temporaire),

SOREMADE : Fin du combat,

OSAI KOMI : Immobilisation,

TOKETA : Sortie d'immobilisation,

KOKA n'existe plus, c'est considéré comme un KINZA, qui peut permettre de donner une décision en cas d'égalité à l'issue du temps de combat

KINZA : très petit avantage, attaque ne pouvant donner une valeur (Yuko) ou immobilisation annoncée mais n'ayant pu être menée à son terme ou avec un temps ne pouvant pas être comptabilisé Yuko (-10sc).

YUKO : petit avantage, quand l'adversaire tombe sur le côté

WAZA-ARI : grand avantage(Technique), quand l'adversaire chute avec force, vitesse et moins de 50% sur le dos ou immobilisation tenue un certain temps, 2 WAZA-ARI donnent par addition un IPPON.

IPPON : projection largement sur le dos avec force, vitesse, contrôle ou une immobilisation tenu le temps réglementaire pour la catégorie d'âge, ou abandon sur étranglement ou clé de bras.

Le Vocabulaire des avertissements (pénalités):

Le premier avertissement est un SHIDO, il est pris en compte mais n'amène aucun point.

Ensuite le deuxième SHIDO.

Puis le troisième SHIDO.

Enfin, le quatrième SHIDO oblige les 3 arbitres à se concerter avant de le donner car il entraîne la disqualification possible de celui qui le reçoit et la victoire de l'autre, l'arbitre annoncera HANSOKU-MAKE. Dans ce cas le combattant pourra participer aux repêchages.

HANSOKU-MAKE direct, lorsqu'un combattant fait un geste contraire à l'Esprit du Judo et à ses valeurs ou met en danger l'intégrité physique de son adversaire, il est après concertation des arbitres disqualifié, dans ce cas il ne pourra plus combattre après.

Dans un combat en cas d'égalité, c'est celui qui a le moins de Shido qui gagne.

Les raisons qui peuvent amener l'arbitre à sanctionner un combattant sont toutes reprises dans les textes officiels et règlement d'arbitrage, mais certaines situations nécessitent bien souvent une explication sur le tapis, n'hésitez pas à participer aux stages d'arbitrage de début de saison ou de vous rapprocher de la commission d'arbitrage du comité.